

Art + culture / environnement / communautés

Montréal culturelle, verte et résiliente

Appel de projets



Entente de
développement
culturel

Montréal 

Québec 



Table des matières

1. Contexte	3
2. Description de l'appel de projets.....	4
3. Présentation des volets	7
4. Conditions d'admissibilité.....	7
5. Critères d'évaluation des projets.....	9
6. Nature du soutien accordé	10
7. Envoi de la demande et documents à soumettre.....	11
8. Rapport de la réalisation du projet	12
9. Date de tombée.....	12
10. Rencontres publiques	13
11. Renseignements	13
12. Annexes.....	14



1. Contexte

L'appel de projets *Montréal culturelle, verte et résiliente* s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2021-2024 intervenue entre la Ville de Montréal (Ville) et le gouvernement du Québec.

Cette entente s'articule autour de deux axes d'intervention, soit l'aménagement culturel du territoire et la participation citoyenne et l'accessibilité à la culture. Le présent appel répond plus spécifiquement aux objectifs de ce dernier axe en suscitant le développement de projets qui favorisent la participation citoyenne, l'accès à la culture comme moteur de développement durable, l'innovation sociale et le dialogue entre les communautés, en concertation avec les arrondissements, les citoyens, les acteurs du milieu et les partenaires locaux.

Cet appel s'inscrit dans la Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec qui vise une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement, l'équité sociale et la vitalité culturelle. Il répond aux objectifs de la nouvelle Politique culturelle du Québec *Partout, la culture*, notamment à ceux de l'orientation 1 qui vise la pleine participation des citoyens, l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture et l'engagement des communautés par une approche transversale alliant le secteur culturel, social et éducatif. Ainsi, l'appel permettra de faire plus de place à la culture dans le quotidien des personnes et des communautés, en contribuant ainsi à l'amélioration de leur qualité de vie en plus de décupler les forces nécessaires pour construire une société plus résiliente et durable. Il correspond également aux enjeux définis dans la Politique de développement culturel 2017-2022 de la Ville de Montréal «Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité», en favorisant une approche transversale qui mise sur le pouvoir de la culture comme levier de développement.

Cet appel s'inscrit également dans la Vision 2030 proposée par la Ville de Montréal puisqu'il accélère la transition écologique en mobilisant le milieu culturel et en sensibilisant une diversité de citoyennes et de citoyens. Il contribue à renforcer la solidarité et l'inclusion en tissant un capital social plus fort et résilient par des rencontres culturelles, entre autres auprès de populations marginalisées. De plus, il entend amplifier la participation citoyenne à la vie civique en donnant les moyens pour mieux comprendre les enjeux actuels et accroître l'autonomisation et le pouvoir d'agir. Enfin, il stimule l'innovation et la créativité en contribuant à la vitalité du milieu culturel par le soutien à un nouveau type de projets et il intègre une culture d'innovation à la Ville de Montréal par l'expérimentation de nouveaux modes de gouvernances à la Ville-centre et dans les arrondissements.

2. Description de l'appel de projets

Présentation

Cet appel de projets vise à mobiliser les organismes, les artistes et la population pour favoriser la résilience des communautés dans un contexte d'urgence environnementale. Les initiatives artistiques axées sur la médiation culturelle donneront ainsi la parole aux artistes et à la population montréalaise sur l'avenir de leur ville, à la lumière des défis environnementaux et sociaux, et contribueront à une gouvernance urbaine innovante, participative et démocratique, nécessaire pour assurer la transition écologique.

Les impacts des projets soutenus nourriront la solidarité dans les quartiers et amplifieront le capital social par des projets artistiques et culturels qui favorisent l'implication et l'engagement des citoyennes et des citoyens dans le développement de leur ville pour leur donner les moyens d'agir sur des enjeux sociaux et environnementaux. Le développement de la citoyenneté culturelle dans les quartiers montréalais sera favorisé par la création de passerelles entre les institutions et les organismes culturels, environnementaux et communautaires, leurs partenaires et les publics qui reflètent la population diversifiée de Montréal.

Objectifs généraux :

- Soutenir les initiatives de médiation culturelle en impliquant l'ensemble du milieu artistique pour mobiliser la population afin de construire une ville culturelle d'avenir, inclusive et diversifiée, écologique et résiliente;
- Valoriser l'engagement et la participation des organismes, des artistes (incluant les écrivaines et écrivains) professionnels et de la population dans le développement de la résilience face à la transition écologique à Montréal;
- Imaginer un environnement durable en favorisant la cocréation artistique et les pratiques collaboratives citoyennes par des activités de médiation et de sensibilisation sur la résilience et la transition écologique.

Sous-objectifs:

- Être en relation avec les clientèles qui reflètent la population dans sa diversité, notamment les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes vulnérables ou les groupes marginalisés, les personnes immigrantes, les personnes racisées, les personnes autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes de la diversité sexuelle et de genre (LGBTQ2+);
- Contribuer à renforcer le rôle de la culture comme vecteur de développement durable sur tout le territoire, entre autres dans les quartiers excentrés, en favorisant la culture de proximité, enracinée dans les communautés;
- Stimuler les partenariats entre les divers secteurs selon les principes du développement durable, notamment entre les secteurs de la culture et de la transition écologique en arrondissement.

Définitions

Transition écologique¹

Par la transition écologique, on vise un nouveau modèle économique et social respectant les limites des écosystèmes et qui réduit les gaz à effet de serre. Pour la Ville de Montréal, la transition écologique passe d'abord par l'adaptation aux changements climatiques et la transformation radicale de notre façon de produire et de consommer des biens ainsi que l'énergie, tout en renforçant la biodiversité et la résilience de nos écosystèmes et de notre communauté, le tout, en s'assurant que personne ne soit laissé pour compte.

Une transition juste assure la protection des populations les plus vulnérables et marginalisées qui subissent régulièrement les impacts les plus sévères des changements climatiques. Elle vise à ce que tous aient accès à un environnement qui favorise la santé globale, tels que : de l'air pur, la présence d'îlots de fraîcheur, l'absence de nuisances sonores, l'accès à des logements abordables et de qualité, à des aliments sains et au contact avec la nature.

Résilience urbaine²

Capacité des personnes, des communautés, des institutions, des entreprises et des systèmes d'une ville à résister, à s'adapter et à se développer, quels que soient les types de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent.

Médiation culturelle ou médiation³

L'approche en médiation culturelle de la Ville de Montréal favorise l'accès à la culture et la participation de la population à la vie culturelle montréalaise. Elle valorise tout particulièrement :

- le contact de proximité, direct et personnalisé entre les artistes, les écrivain-e-s et la population dans un contexte de découvertes et d'échanges artistiques et culturels ;
- une prise en compte de la diversité des publics, de leurs savoirs et de leurs capacités ;
- l'expérimentation de formes de participation culturelle innovantes.

Les projets de médiation culturelle s'inscrivent dans une perspective de changement des conditions de vie sur le plan personnel, collectif ou social, de développement culturel des communautés, de transformation des rapports sociaux et de production de nouvelles formes du vivre-ensemble.

<http://montreal.mediationculturelle.org/>

Développement durable⁴

Au Québec, le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

1. Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal
2. Stratégie montréalaise pour une ville résiliente
3. Les deux termes sont utilisés comme synonyme dans le guide. Définition du Service de la culture
4. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Caractéristiques et formes des projets

En lien avec les objectifs de l'appel, les projets de médiation devront permettre aux participantes et aux participants de créer, réfléchir, participer et expérimenter, dans une approche artistique et culturelle, autour des questions de la résilience et de la transition écologique. Ainsi, ces projets permettront de :

- Favoriser les interactions et les rencontres personnalisées entre publics, artistes, intervenantes et intervenants et toutes formes d'expression culturelle, d'oeuvres et de propositions artistiques;
- Intégrer la diversité culturelle et la diversité des publics, de leurs savoirs et de leurs capacités par la mise en œuvre de moyens d'accompagnement adaptés aux spécificités des communautés culturelles ainsi qu'aux divers groupes sociaux (ex. âge, situation sociale, modes de vie, systèmes de valeurs, traditions, freins socio-économiques, éloignement géographique, personnes vivant avec des limitations fonctionnelles);
- Expérimenter des formes de participation innovantes pour renouveler les formes de transmission culturelle et d'échange réciproque entre milieux culturels, artistiques, environnementaux et citoyens;
- Proposer la découverte d'initiatives artistiques, culturelles ou patrimoniales, conjuguée à l'expérimentation active - animation pédagogique, initiation, atelier d'expérimentation, création, résidence d'artiste, accompagnement, discussion, sortie culturelle, diffusion, performance participative, etc.;
- Être ancré sur le territoire montréalais et dans les milieux de vie par des partenariats avec : des groupes communautaires et/ou environnementaux, des écoles, maisons de la culture, bibliothèques, fabricathèques, etc.;
- Documenter le processus et les résultats des projets.

N.B. Les projets de médiation culturelle peuvent se décliner sous différentes formes et être associés à des événements culturels, des expositions, des œuvres temporaires sur le domaine public, des résidences artistiques ou littéraires, etc. Néanmoins, ils doivent obligatoirement être axés autour de l'expérimentation active des citoyennes et des citoyens.

Partenariat et interdisciplinarité

Les partenariats sont essentiels pour la réussite des projets. Ils permettent d'ancrer les actions sur l'ensemble du territoire dans une approche de développement culturel résilient des arrondissements, avec l'optique transversale du développement durable.

Les projets doivent impliquer plusieurs partenaires dans une perspective d'interdisciplinarité et de synergie entre les milieux culturels, patrimoniaux, communautaires, environnementaux, éducatifs, de loisirs culturels, de recherche et institutionnels.

Les projets peuvent également impliquer l'administration municipale (réseau des Maisons de la culture, musées, bibliothèques incluant les fabricathèques, centres de loisirs et communautaires, parcs, éco-quartiers, aréna, etc.).

3. Présentation des volets

L'appel de projets se déploie en deux volets:

Volet 1: Soutenir les projets du milieu culturel (organismes culturels, collectifs d'artistes et artistes professionnels (incluant écrivaines et écrivains).

Volet 2: Soutenir les arrondissements montréalais dans la réalisation de projets favorisant l'échange des pratiques, la mise en commun de ressources et le rayonnement des initiatives.

4. Conditions d'admissibilité

Cet appel de projets concerne autant les organismes culturels et de patrimoine, les festivals et événements, les maisons de la culture, les artistes, les écrivaines et les écrivains, les bibliothèques, les musées, les fablabs etc. que les arrondissements montréalais.

Volet 1 : Milieu culturel

Organismes admissibles :

- Être un organisme culturel à but non lucratif ou de mise en valeur patrimoniale;
- Établir des partenariats avec des organismes locaux ou avec un ou des arrondissements;
- Exercer une activité culturelle régulière, depuis plus d'un an, dans le secteur des arts vivants, de la musique, des arts visuels, des métiers d'art, des arts urbains, des arts numériques, de la littérature, de l'édition, de la production audiovisuelle, de la muséologie, du patrimoine ou du loisir culturel;
- Avoir un siège social sur le territoire de la Ville;
- Avoir respecté ses engagements lors de l'attribution de soutiens financiers antérieurs et être en règle avec les différents services de la Ville.

Artistes professionnels (incluant écrivaines et écrivains) ou collectifs admissibles :

- Avoir une résidence sur le territoire de Montréal;
- Dans le cas d'une inscription au nom d'un collectif, la majorité des membres doit avoir une adresse sur le territoire montréalais;
- Établir des partenariats avec des organismes locaux ou avec un ou des arrondissements;
- Exercer une activité culturelle régulière, depuis plus d'un an, dans le secteur des arts vivants, de la musique, des arts visuels, des métiers d'art, des arts urbains, des arts numériques, de la littérature, de l'édition, de la production audiovisuelle, du patrimoine ou du loisir culturel;
- Avoir respecté ses engagements lors de l'attribution de soutiens financiers antérieurs et être en règle avec les différents services de la Ville.

N.B. Les projets se déroulant sur le domaine public devront faire l'objet d'une assurance-responsabilité civile d'au moins 3 millions de dollars qui sera à la charge du demandeur, s'il y a lieu.

*On entend par artiste professionnel : une créatrice ou un créateur ayant acquis sa formation de base personnellement ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature, et sur leurs contrats de diffuseurs.

Demanderesses, demandeurs non-admissibles

- Demanderesse ou demandeur en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- Établissements d'enseignement et de formation professionnelle;
- Organismes recevant une subvention annuelle supérieure à 375 000 \$ de la Ville (Service de la culture, arrondissements et Conseil des arts de Montréal (CAM)) ou du gouvernement du Québec (MCC, Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) et Société de développement des entreprises culturelles(SODEC)).

Volet 2 : Arrondissements montréalais

- La demande doit émaner de la division culture et bibliothèque de l'arrondissement et présenter un projet en partenariat avec un organisme culturel ou de mise en valeur patrimoniale, un collectif d'artistes, un artiste (incluant écrivaine et écrivain) professionnel;
- Le projet doit permettre la création ou la consolidation de partenariats durables au sein de l'administration municipale. Par exemple :
 - Partage d'expertise avec les équipes en développement social, en transition écologique, aux travaux publics;
 - Amplification de projets existants ou en développement ou cohérence avec ceux-ci;
 - Mise en œuvre d'un projet commun entre la culture et les bibliothèques ou les musées ou avec d'autres services internes;
 - Réalisation d'un projet inter-arrondissements.

Partenaires admissibles

Les partenaires du projet doivent être issus du milieu communautaire, de l'environnement, de l'intervention sociale ou des secteurs de l'éducation, de la santé ou de la recherche ou du milieu municipal (ex. Maisons de la culture, bibliothèques, musées, Espace pour la vie, parcs, etc.)

Projets admissibles

- Les projets déposés doivent rejoindre les objectifs privilégiés par l'appel de projets;
- Les lettres de confirmation détaillant les contributions (ressources financières, humaines, matérielles, etc.) de chaque partenaire sont obligatoires;
- Au cours de la même année, un même projet ne peut faire l'objet de deux demandes auprès du Service de la culture;
- Les projets doivent être réalisés entre janvier et décembre 2023.

5. Critères d'évaluation des projets

Le Service de la culture mettra en place un comité d'évaluation constitué de représentantes et de représentants de la Ville, du Ministère de la Culture et des Communications, des milieux artistiques et culturels et des milieux partenaires (communautaires, environnementaux). Une attention particulière sera apportée à la diversité des membres du comité d'évaluation du programme. Le comité d'évaluation analysera les projets soumis selon les critères suivants :

Qualité générale du projet

- La concordance du projet avec les objectifs de l'appel et la pertinence du sujet traité en lien avec la résilience ou la transition écologique;
- La qualité de la médiation culturelle et les pratiques proposées : contexte, concept, participation, nombre d'activités et durée du projet.

Populations participantes

- Une approche inclusive qui respecte la diversité des populations et des quartiers ciblés;
- La qualité des apprentissages ou de l'expérience proposée aux participantes et aux participants.

Impacts du projet

- Les retombées sur les participantes et les participants, les milieux et les pratiques et la qualité des indicateurs et cibles proposés (ex. découverte des arts dans une perspective de transition écologique, expérimentation active, changements dans les habitudes de vie et enrichissement des liens sociaux);
- Le potentiel structurant de l'initiative proposée;
- La mise en place d'une approche ou d'actions écoresponsables, limitant les impacts sur l'environnement.

Expertise de la demandeuse ou du demandeur :

- L'expertise culturelle ou patrimoniale de l'équipe de projet et l'expérience en médiation culturelle;
- La clarté et la pertinence du budget;
- La capacité à mettre en œuvre et à réaliser le projet;
- Pour les projets déployés dans l'espace public, la capacité de respecter la réglementation existante et les règles de sécurité.

Partenariats

- La pertinence et la qualité des partenariats, en fonction des communautés, des quartiers ciblés ou de la question de la transition écologique;
- Le développement de partenariats durables ou innovants, favorisant la transversalité et la cohérence des actions.

6. Nature du soutien accordé

Volet 1 : Milieu culturel

La somme maximale accordée pour la réalisation du projet est de 20 000 \$ et ne peut excéder 85 % du budget global.

Dépenses admissibles

- La conception, la recherche et la réalisation des activités avec la population;
- L'évaluation du projet et le partage des apprentissages;
- La documentation et la promotion (maximum de 15 % du budget total) ;
- L'administration du projet (maximum de 15 % du budget total).

Dépenses non-admissibles

- Frais de fonctionnement des organismes (loyer, électricité, assurances, etc.);
- Projets d'immobilisation, incluant les améliorations locatives;
- Projets déjà soutenus par le Service de la culture;
- Dépassements de coûts du projet et au déficit de l'organisme.

Volet 2 : Arrondissements montréalais

La somme maximale accordée pour la réalisation du projet est de 10 000 \$ par projet. La contribution des arrondissements doit correspondre au minimum à 15 % des coûts directement liés à la réalisation du projet proposé dans le cadre de cet appel.

Dépenses non-admissibles

- De programmation régulière;
- D'administration;
- Du personnel permanent de la Ville.

7. Envoi de la demande et documents à soumettre

Les demandes incluant tous les documents, doivent être exclusivement soumises via le formulaire disponible en ligne.

Volet 1 : Milieu culturel

Formulaire : <https://forms.gle/kgKNX2r4qvpGDSRi8>

La demandeuse ou le demandeur doit déposer son dossier via le formulaire et y inclure les documents suivants :

- Historique, incluant la démarche artistique de la demandeuse ou du demandeur
- Curriculum vitae des principaux intervenants et intervenantes du projet;
- Présentation du projet incluant les détails techniques, voir l'annexe *Présentation détaillée du projet*;
- Budget détaillé, voir annexe *Grille budgétaire VOLET 1*;
- Échéancier de réalisation du projet;
- Lettres d'engagement des partenaires détaillant les contributions (ressources financières, humaines, matérielles, etc.).

Si la demande est soumise par un organisme, les documents administratifs suivants doivent être également déposés :

- Une copie des lettres patentes de l'organisme;
- Les états financiers du dernier exercice de l'organisme;
- La liste des membres du conseil d'administration, voir annexe *Conseil d'administration 2022*;
- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme demandeur datée de 2022 autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et autorisant un représentant désigné à signer tout document afférent.

À noter que si le projet implique la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public, le dossier devra comprendre l'annexe *Projet impliquant la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public* complétée.

Volet 2 : Arrondissements montréalais

Formulaire : <https://forms.gle/urJkErYA18QGNuAT8>

Le demandeur doit déposer son dossier via le formulaire pour les arrondissements, incluant les documents suivants :

- Présentation du projet, voir l'annexe *Présentation détaillée du projet*;
- Curriculum vitae des intervenantes et intervenants principaux (artistes, animateurs, coordonnateurs, médiateurs, etc.)
- Budget détaillé, voir annexe *Grille budgétaire VOLET 2*;
- Échéancier de réalisation du projet;
- Lettres d'engagement des partenaires détaillant les contributions (ressources financières, humaines, matérielles, etc.);
- La signature de la personne désignée ayant l'autorité requise.

8. Rapport de la réalisation du projet

Voici les obligations sommaires de la demandeuse ou du demandeur qui bénéficie d'un soutien pour la réalisation d'un projet dans le cadre d'un appel :

- Réaliser le projet selon l'échéancier, le budget et le mode de fonctionnement entendus avec la représentante ou le représentant de la Ville.
- Informer la représentante ou le représentant de la Ville de l'avancement du projet et, s'il y a lieu, des changements apportés au projet pendant sa réalisation et faire état des avancées et des défis rencontrés selon les indicateurs et les objectifs;
- Produire un bilan final du projet, signé par la représentante autorisée ou le représentant autorisé, incluant quatre photographies libres de droits en format électronique. Le bilan final devra être rempli sur le formulaire prévu à cet effet (remis lors de la signature de la convention) et déposé au plus tard le 15 janvier 2024.
N.B. Lorsque le demandeur est issu du milieu culturel, le versement final du soutien accordé (10% du soutien) lui sera remis sur approbation du bilan complet par le représentant de la Ville de Montréal.

Les responsabilités et les obligations détaillées des demandeuses soutenues ou demandeurs soutenus sont inscrites dans une convention signée par la représentante autorisée ou le représentant autorisé.

9. Date de tombée

Date limite de dépôt des projets

Le formulaire rempli et signé ainsi que les autres documents obligatoires devront être acheminés au plus tard le vendredi 30 septembre 2022 à 17h.

Annnonce des résultats

Il faut prévoir un délai approximatif de huit semaines entre le dépôt de la demande et l'annonce de la décision.

10. Rencontres publiques

Séance d'information virtuelle pour le milieu culturel :

Une séance d'information virtuelle sur l'appel de projets remplacer par *Montréal culturelle, verte et résiliente* se tiendra le 30 août 2022 à 10 h

Vous trouverez [ici le lien](#) et les détails pour vous inscrire à cette rencontre.

Séance d'information virtuelle pour les arrondissements :

Une séance d'information virtuelle sur l'appel de projets *Montréal culturelle, verte et résiliente* se tiendra le 31 août 2022 à 10 h

Vous trouverez [ici le lien](#) et les détails pour vous inscrire à cette rencontre.

11. Renseignements

Service de la culture – Ville de Montréal
montreal.ca/unites/service-de-la-culture

Caroline Richard, commissaire à la médiation culturelle par intérim
caroline.richard@montreal.ca

Équipe Médiation culturelle
mediation.culturelle@montreal.ca

Références : montreal.mediationculturelle.org

Pour consulter la liste complète des programmes du Service de la culture :
<https://montreal.ca/sujets/artistes-et-organismes-culturels>



12. Annexes

Annexe - Présentation détaillée du projet

Appel de projets *Montréal culturelle, verte et résiliente 2022* Annexe PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

Instructions:

- Veuillez répondre aux 4 éléments nommés ci-bas et ce, de façon détaillée
- Maximum 15 pages / police de taille 12
- Assurez-vous de numéroté les sections
- Ajoutez le nom du demandeur et de votre projet dans le haut du document
- Numérotez les pages
- Taille maximale du document 10 Go

1. Présentation détaillée du projet :

- Concept et contexte de réalisation dans le cadre de la crise sanitaire actuelle;
- Dates du projet et quartiers ciblés ;
- Programmation et activités offertes ;
- Type de médiation culturelle proposée : contexte, concept, participation, nombre d'activités, durée du projet ;
- Concordance du projet avec les objectifs de l'appel et la pertinence du sujet traité en lien avec résilience ou la transition écologique.

**si le projet implique la réalisation d'une oeuvre d'art sur le domaine public, veuillez remplir l'annexe Oeuvres dans l'espace public.*

2. Populations participantes :

- Stratégie et approche inclusive qui respecte la diversité des populations et des quartiers ciblés;
- Détails sur les apprentissages et les expériences proposées aux participant.e.s.

3. Partenariats :

- Rôle, historique et impact des partenaires principaux dans votre projet;
- Pertinence des partenaires en fonction des communautés, des quartiers ciblés ou de la question de la transition écologique ;
- Développement des partenariats dans une démarche à long terme.

4. Retombées attendues :

- Retombées sur les participant.e.s, les milieux et les pratiques ;
- Qualité des apprentissages et des échanges proposés (ex. découverte des arts dans une perspective de transition écologique, expérimentation active, changements dans les habitudes de vie et enrichissement des liens sociaux);
- Processus d'évaluation des résultats et des indicateurs proposés (évaluation qualitative, données quantitatives) ;
- Approche et impacts écoresponsables.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**REVENUS**

Nom de l'organisme, du collectif d'artistes ou écrivain.ne :

Titre du projet :

TOTAL**SUBVENTIONS**

Subvention anticipée de l'appel de projets	0 \$
--	------

Subventions fédérales (nommez le programme) :

	0 \$
	0 \$
	0 \$

Subventions provinciales (nommez le programme) :

	0 \$
	0 \$
	0 \$

Subventions municipales (nommez le programme) :

	0 \$
	0 \$
	0 \$
	0 \$

TOTAL DES SUBVENTIONS: 0 \$**REVENUS AUTONOMES****TOTAL**

Contribution du demandeur :	
-----------------------------	--

Contribution du ou des partenaires (précisez) :

	0 \$
	0 \$
	0 \$
	0 \$
	0 \$

Commandites et dons (précisez) :

	0 \$
	0 \$
	0 \$
	0 \$

Autres (précisez) :

	0 \$
	0 \$
	0 \$

TOTAL DES REVENUS AUTONOMES : 0 \$**TOTAL DES REVENUS : 0 \$**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**DÉPENSES**

Nom de l'organisme, du collectif d'artistes ou écrivain.ne :

Titre du projet :

Dépenses globales	Indiquez les dépenses couvertes par la subvention
-------------------	---

DÉPENSES**DÉVELOPPEMENT DU PROJET**

Recherche et conception ; honoraires ; recrutement de la population ; etc. (Détaillez les tarifs, les nombres d'heures, etc.)

	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$

RÉALISATION DES ACTIVITÉS

Honoraires des artistes, des médiateurs, des conférenciers ; matériaux et équipements ; frais de montage ou d'installation ; frais de sorties culturelles pour les participants ; etc. (Détaillez les tarifs, le nombre d'heures, etc.)

	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
TOTAL - Développement et réalisation:	0 \$	0 \$

COMMUNICATIONS (Maximum 15 %)

Frais de documentation (vidéo, Internet, photos, etc.) ; relations de presse ; médias sociaux ; outils de communication ; etc. (Détaillez)

	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
TOTAL - Communications:	0 \$	0 \$

ADMINISTRATION (Maximum 15 %)

Coordination du projet ; administration ; frais d'assurances ; etc. (Détaillez)

	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
	0 \$	0 \$
TOTAL - Administration:	0 \$	0 \$

TOTAL DES DÉPENSES :	0 \$	0 \$
-----------------------------	-------------	-------------

Appel de projets *Montréal culturelle, verte et résiliente 2022*

Annexe - Projet impliquant la réalisation d'une œuvre d'art dans l'espace public

Veillez répondre aux éléments ci-bas pour décrire votre proposition

- Où sera exposée l'œuvre? (lieu et arrondissement) :
 - a) précisez s'il s'agit d'un espace privé ou public :
 - b) avez-vous obtenu l'autorisation du propriétaire au préalable? Oui Non À venir

- Décrivez vos besoins en terme d'espace :

- Préciser l'échéancier de réalisation de l'oeuvre d'art et le temps estimé pour le montage et le démontage de votre œuvre :

- Décrivez les matériaux utilisés pour l'oeuvre :

- Certains matériaux ou pièces, sont-ils fragiles? Si oui, précisez Non

- Est-il dans les intentions du concepteur que les citoyens interagissent avec l'œuvre?
Si oui, précisez Non

- S'il y a lieu, prenez-vous en compte le calcul de la force du vent en fonction de la sécurité de l'œuvre et du public? Si oui, précisez Non

- L'œuvre comporte-t-elle des surfaces glissantes, des arêtes coupantes ou d'autres éléments qui nécessitent des mesures de protection pour le public? Si oui, précisez Non

- Quel type d'ancrage sera utilisé pour votre oeuvre? :
Boulonnage Vissage Collage Autre, Précisez

- L'œuvre nécessite-t-elle un entretien particulier? Si oui, expliquez Non

- Avez-vous d'autres spécifications techniques à ajouter? Oui Non

Précisions complémentaires :

- Le demandeur est responsable d'entretenir son œuvre pendant toute la durée de l'événement. Si celle-ci menace la sécurité du public, elle devra être réparée ou démantelée par l'artiste, à ses frais, dans le délai imparti par la Ville. Dans l'intervalle, la Ville établit, s'il y a lieu, un périmètre de sécurité. Si l'artiste ne procède pas dans les délais requis, l'œuvre sera démantelée par la Ville aux frais de l'artiste. L'artiste n'aura aucun recours contre la Ville dans une telle éventualité.
- Le demandeur s'engage à récupérer son œuvre à la fin de l'événement. À défaut de procéder, elle sera retirée, aux frais du demandeur et cette somme sera déduite du solde du dernier versement.
- Le demandeur s'engage, lorsque le projet sera accepté, à obtenir et maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité civile de trois millions de dollars (3 M\$) pour toute la durée de l'événement dont une copie doit être remise au Responsable dans les dix (10) jours de la signature des présentes; si ce dernier détient déjà une police d'assurance, il s'engage à la modifier de façon à couvrir l'objet du présent contrat.
- Le demandeur s'engage à tenir la Ville indemne de toute réclamation relative au vandalisme et à tout dommage de quelque nature que ce soit.

Montréal 

montreal.ca